

Réponse à la consultation sur l'ordonnance concernant le financement initial visant à encourager des projets de numérisation présentant un grand intérêt public

Monsieur le chancelier de la Confédération,

En réponse à la consultation sur l'ordonnance relative au financement initial destiné à encourager des projets de numérisation présentant un grand intérêt public, nous souhaitons vous faire part de la position du canton de Neuchâtel.

Après un examen approfondi de la proposition d'ordonnance, nous tenons à exprimer notre plein soutien à cette initiative. Le canton de Neuchâtel est en phase avec les objectifs et les principes énoncés dans l'ordonnance, notamment en ce qui concerne le soutien à une transformation numérique de l'administration publique coordonnée et cohérente ainsi qu'à la promotion de projets d'intérêt public.

Certains points de vigilance nécessitent néanmoins d'être soulignés :

- Art 7. : évaluation des projets

Nous préconisons d'intégrer un critère d'évaluation concernant la contribution à la souveraineté numérique suisse dans l'article 7, avec une pondération d'au moins 10%.

- Art. 9 : composition [du jury]

Afin de refléter les sensibilités nationales, nous souhaitons l'ajout d'un alinéa 5 : « Le jury d'expert-e-s doit comprendre une juste représentation des communautés linguistiques de la Suisse. ».

De plus, nous saluons particulièrement les points suivants :

- L'accent mis sur la transformation numérique efficace de l'administration fédérale, ce qui est crucial pour améliorer les services publics et favoriser une gouvernance moderne et efficiente ;
- La flexibilité offerte par l'ordonnance, permettant de soutenir une large variété de projets innovants en lien avec la stratégie Suisse numérique, ce qui encouragera une participation diversifiée et inclusive.

Le canton de Neuchâtel apprécie également la structure de financement initial prévue, qui permet de soutenir les projets à hauteur de 50% des coûts, stimulant ainsi l'innovation tout en garantissant une utilisation judicieuse des ressources publiques.

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de prendre position sur cet objet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le chancelier de la Confédération, l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 3 juillet 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND